

# Communiqué au titre de l'information réglementée

**6 avril 2018**

## **Modalités de mise à disposition ou de consultation des informations relatives à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 27 avril 2018**

L'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de la société Altran Technologies se tiendra le vendredi 27 avril 2018, à 15 heures, au siège social situé 96, avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine (92200).

L'avis de réunion, comprenant l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, le projet des résolutions ainsi que la description des principales modalités de participation et de vote à l'Assemblée Générale a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) du 23 mars 2018. L'avis de convocation rectificatif de l'avis de réunion a été publié au BALO et dans le journal d'annonces légales « Les Petites Affiches » du 6 avril 2018. Ces avis peuvent être consultés sur le site d'Altran Technologies à l'adresse suivante : [www.altran.com](http://www.altran.com), dans la rubrique Finance/Assemblée générale.

Le rapport du Conseil d'administration sur les résolutions soumises à l'Assemblée, la brochure de convocation, le document de référence 2017 ainsi que les autres documents et informations mentionnés à l'article R.225-73-1 du Code de commerce sont accessibles sur le site internet d'Altran Technologies à l'adresse suivante : [www.altran.com](http://www.altran.com), dans la rubrique Finance/Assemblée générale.

Les documents énumérés à l'article R. 225-83 du Code de commerce sont tenus à la disposition des actionnaires conformément aux dispositions réglementaires applicables.

Les autres documents et renseignements concernant l'Assemblée générale sont tenus à la disposition des actionnaires dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, au siège social.